

Avis adopté

Séance plénière du 11 juin 2025

L'évaluation des politiques publiques environnementales :
un pilier démocratique à consolider

Déclaration du groupe des Outre-mer

Une fois de plus ! Oui, une fois de plus cette assemblée s'empare de la question de l'évaluation des politiques publiques. C'est dire si la France n'a toujours pas ou du moins a insuffisamment développé la culture de l'évaluation.

Pourtant la question du renforcement des capacités d'évaluation au niveau national et territorial des politiques publiques constitue un véritable enjeu de développement, d'utilisation de l'argent public, de politique mais surtout de démocratie.

Cette question est d'autant plus importante que les effets du réchauffement climatique engendrent de profondes transformations environnementales. Ces réformes et toutes les mesures de lutte contre les dérèglements ne visent pas seulement un secteur spécifique mais ont des incidences sur toute une société puisque l'accélération des transitions sont tout autant économique, écologique, énergétique, juridique, fiscale et même sociétale.

Les questions abordées dans cet avis permettent en effet de rappeler combien il est difficile de mener une évaluation des politiques environnementales nationales en tenant compte des spécificités institutionnelles et territoriales des Outre-mer.

Aussi, bien que la loi d'août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République reconnaît aux CESER la mission de contribuer à l'évaluation des politiques publiques, on constate la faible territorialisation de l'action publique et de l'évaluation dans nos territoires.

Cela est due à l'insuffisance d'outils notamment statistiques. Cependant, il faut rappeler que dans certains territoires, les CESER ont fait des efforts considérables afin d'apporter une aide à la décision des exécutifs locaux.

Le second point réside dans les insuffisances des études d'impact qui accompagnent les projets de loi car elles ne permettent souvent pas une bonne prise en compte de toutes les particularités des Outre-mer. Cette obligation constitutionnelle de prise en compte des réalités ultramarines a davantage été respectée sous les angles juridiques et institutionnels que sous les angles économiques, sociaux et environnementaux.

Alors que avis après avis, le Groupe des Outre-mer montre les effets visibles du réchauffement climatique dans les territoires ultramarins, le Gouvernement a supprimé le seul outil d'évaluation dédié aux Outre-mer. En effet, la Commission nationale d'évaluation des politiques publiques outre-mer (CNEPEOM) qui permettait d'avoir quelques résultats des politiques mises en œuvre Outre-mer, a été purement supprimé en 2020.

En tout état de cause, l'urgence de la situation oblige les pouvoirs publics à développer une véritable culture de l'évaluation à la fois ex-ante qu'ex-post. C'est à ce prix qu'on créera l'adhésion ou l'assentiment de la population à un projet ou à une décision.

Si nous voulons retisser les liens de la participation des citoyens à la vie de la cité et à la politique, l'évaluation devra se faire à tous les niveaux et non seulement au niveau national mais en s'appuyant sur l'échelon local car en matière environnementale l'action est bien moins coûteuse que le coût de l'inaction.

Le Groupe des Outre-mer a voté l'avis.